

REVUE DE PRESSE



04 DECEMBRE 2018

> 17 DECEMBRE 2018



En concert à l'église



Professeurs et élèves de E3M

Dimanche dernier, l'église Saint-Rémy a accueilli la seconde manifestation de l'année organisée par les p'tites fugues de Chaligny.

Il s'agissait d'un concert donné par l'école de musique E3M qui repart en tournée intercommunale pour la 3e année et qui mobilise élèves et professeurs : guitares classiques, musiques actuelles, récitals.

Un beau concert avec un avant-goût des concerts de Noël et un vin chaud concocté par l'association, qui ont offert aux 150 spectateurs et aux 40 musiciens un moment de convivialité avant les fêtes de fin d'année.

Pour information, le samedi 22 décembre à la salle du plan d'eau de Messein à 20h30, l'école de Musique Moselle et Madon organise un concert exceptionnel de Noël produit par ses professeurs.

Au programme, un beau mélange de styles avec des chants traditionnels de Noël, du rock avec Queen, Led Zeppelin, Léonard Cohen et son célèbre Hallelujah, Phil Collins.

Mardi 11 décembre 2018 / Richardménéil

Bernard Colin, un auteur passionné.



Le nombre d'ouvrages publiés par Bernard Colin qui, lors d'une séance de dédicace vendredi, a présenté son 7^e livre : « Poussières d'asphalte ». Un recueil de nouvelles « à chute » a-t-il tenu à préciser, avant de tenir une petite conférence devant une trentaine de personnes venues découvrir cet auteur local. Quelques extraits de ses livres ont pu être lus par des lecteurs de La Filoche. Bernard, qui se définit avant tout comme un auteur de romans de fiction, confie ne pas manquer de projets.

Jeudi 13 décembre 2018 / Xeulilly

Une marche instructive



Une marche pour expliquer les choix urbains

Une marche En septembre 2018, la communauté de communes Moselle et Madon a démarré l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette action engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire intercommunal. Le PLUi ne peut se construire qu'avec les habitants et acteurs locaux du territoire. Pour prolonger son initiative, la CCMM a organisé une marche urbaine sur les thématiques du logement seniors, des commerces de proximité, de la

diversification agricole et des équipements publics. Les marcheurs ont été accueillis par les élus locaux soucieux d'expliquer les choix opérés en matière urbanisme dans le village.

Vendredi 14 décembre 2018 / Viterne

Des contes et des jeux avec le RAM



Des chants de Noël mimés avec les Lutins, des cadeaux et surtout le spectacle "Pirouette cacahuète". Sans compter la réalisation de coussins sensoriels faciles à réaliser : souder sur trois côtés deux feuilles épaisses en plastique, verser un peu d'eau, quelques paillettes, voilà un joli jeu et un merveilleux cadeau pour Noël !

Samedi 15 décembre 2018 / Richardménil

Les bébés lecteurs préparent Noël.



Sages comme des images.

A l'initiative de La Filoche, Angélique Colle, bénévole, a mené vendredi matin une animation, à la médiathèque, pour les bébés lecteurs. Une quinzaine d'enfants, de 9 mois à 3 ans, ont ainsi pu écouter des histoires puis réaliser des activités manuelles, sur le thème de Noël, tout en partageant quelques petites pâtisseries.

Samedi 15 décembre 2018 / Pont-Saint-Vincent

Cours d'histoire particulier



Mme Rabin, Mme Geopfer et les élèves de primaire.

Livre, théâtre, exposition ont servi de supports pour sensibiliser les écoliers au conflit de 14-18. Ils ont eu droit à un cours d'histoire particulier évoquant le quotidien des habitants durant cette période.

Les enfants de l'école primaire ont travaillé sur la guerre de 14/18 avec comme support un livre « Lettres à Lulu », dont ils sont allés voir l'adaptation au théâtre. Une exposition avait été prêtée à l'école. A l'origine de cette exposition, Mme Dominique

Geopfer élue de la commune, est venue mardi expliquer aux enfants le contenu de ces panneaux. Ils retracent la vie à l'arrière pendant la Grande Guerre dans les 19 villages de la communauté de communes.

Cinq thèmes ont été abordés : la vie administrative, la vie des femmes, les enfants et la guerre, la vie de tous les jours et les services de santé.

Deux personnages ont été mis à l'honneur : le major Raoul Lufbery, aviateur franco-américain qui s'est écrasé avec son avion dans un jardin du village de Maron. Une plaque commémorative a d'ailleurs été dévoilée le 18 mai 2018 en son honneur.

Quant à M. Georges Labroche, originaire de Chaligny, il était clairon du 19^e Bataillon de Chasseurs à pied. Il fut l'un des trois premiers clairons de l'armistice. En hommage, le conseil municipal de Chaligny a donné son nom à une place de la commune. Depuis septembre 1970, la place de la Fontaine, au Val, s'appelle Place Georges-Labroche.

Une intervention appréciée par les enseignants et les élèves qui se sont montrés très attentifs.

Contes de Noël au menu



Une vingtaine de paires d'oreilles à l'écoute.

La bibliothèque s'est parée de son habit de Noël pour inviter les jeunes lecteurs à écouter des contes. Les rennes, incontournables compagnons de mission du père Noël, ou encore ces araignées qui ont tissé leurs toiles, décorant le sapin de façon très écologique, étaient les héros de belles histoires. La fin de matinée s'est conclue par une activité manuelle.



COMMUNES

CCMM

Un nouveau conseil municipal des jeunes



Ils posent pour la photo officielle.

Elus pour deux ans, les vingt nouveaux élus du conseil municipal des jeunes sont entrés en fonction mardi soir. « Faites un budget » a conseillé le maire à ces élus de 8 à 11 ans venus des écoles Emile-Zola et François-Villon qui ont reçu une écharpe tricolore et un « diplôme de citoyenneté ». Ils ne manquent pas d'idées : rénover le cinéma, créer un centre aéré pour adultes, une association pour ramasser les déchets, un restaurant pour les pauvres.

Au fil du conseil municipal

Les élus ont procédé au vote de 12 délibérations.

Suite au renouvellement de l'assurance « prévoyance-garantie maintien de salaire » du personnel, la collectivité choisit la garantie 2 : risque incapacité temporaire de travail + invalidité

Pour le recensement de la population (17/01-16/02), la rémunération est fixée pour les agents (Arnaud Chanel, Marie-Rose Fournier et Steven Nogueira) à 0,60 € par feuille de logement, 1,05 par bulletin individuel, 12 € par séance de formation, pour le coordonnateur (Anne-Marie Schneider) à un forfait brut de 810 €.

Le maire est autorisé à signer la convention de contrôle des Points d'Eau Incendie.

Accueil périscolaire

Suite à l'entretien des extincteurs des différents bâtiments (facture : 1. 202,02 €), le conseil municipal accepte la participation financière d'un montant de 113,70 € allouée par l'assurance Groupama à une action de prévention

La destination des coupes pour 2019 est approuvée selon l'Etat d'assiette présenté par l'Office National des Forêts. Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, relative à la construction d'un crématorium, il est décidé d'accepter l'offre présentée par la Société Espelia.

Le conseil décide d'adhérer au CAUE pour une étude sur l'aménagement des terrains rue de Neuves-Maisons/impasse Jen-Jaurès

Les locaux de l'Accueil Périscolaire n'étant plus aux normes, il est décidé de procéder à une étude d'aménagement des pièces annexes de la salle socio-éducative et culturelle.

Repair café : ça continue



Les depann'acteurs, bénévoles sans qui rien ne serait possible (.)

« On a dû ouvrir avant ! » S'il fallait une preuve de succès du concept de Repair Café organisé par Echogestes, en voilà une : l'ouverture prévue pour 19 h a dû être décalée à 18 h 45, pour ne pas faire attendre les personnes venues demander des réparations pour leurs objets du quotidien.

« On n'a pas vu le temps passer », expliquent les depann'acteurs, unanimes. Ils ont d'ailleurs joué les

prolongation en rajoutant une heure supplémentaire, qui n'a malheureusement pas suffi à satisfaire tout le monde.

Sur les 16 objets apportés, dix ont retrouvé un nouveau souffle, quatre n'ont pu être sauvés et deux n'ont pas eu le temps d'être vus. Mais outre les chiffres, c'est surtout une ambiance et un état d'esprit qui sont appréciés. La preuve ? Deux nouveaux depann'acteurs sont inscrits, dont Pierre, initiateur du mouvement.

Prochain Repair Café le dimanche 13 janvier de 14 h à 17 h avec galette, animation et un espace « repair couture et repair doudou ».

Samedi 08 décembre 2018 / Pont-Saint-Vincent

Dépôts sauvages



Une scène que l'on ne veut plus voir.

M. Dardinier, adjoint au maire souhaite rappeler quelques règles concernant les pâtis communaux. Ces parcelles sont destinées uniquement au jardinage. L'exploitation d'un pâtis est soumise au respect de la nature, de la propreté. Le brûlage à l'air libre de tout déchet est interdit. Les pâtis se situent autour d'un étang et c'est un lieu de promenade pour de nombreuses familles avec des enfants. Il est donc important de respecter ces lieux.

M. Dardinier a constaté qu'il y avait de plus en plus de dépôts sauvages, ce qui est punissable par la loi. Toute personne constatant un tel dépôt sauvage est invitée à venir en mairie avertir ou M. Dardinier, ou la policière municipale. Les habitants peuvent déposer leurs objets encombrants à la déchetterie de Neuves-Maisons.

Au fil du conseil municipal

Vendredi, les élus ont procédé au vote de douze délibérations.

Plan hiver

Le projet de convention de viabilité hivernale entre le département et la commune pour les 3 saisons à venir est approuvé.

Gestion locale

Les statuts, l'entrée au capital et la désignation de représentants (Mmes Rougeaux et Maucotel) pour la Société Publique Locale « Gestion Locale » sont approuvés.

Mutuelle des agents

Pour la souscription au contrat mutualité garantie maintien de salaire, la collectivité choisit la garantie 3 : risque incapacité temporaire de travail + invalidité + minoration de retraite.

Dépenses non prévues

Le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de dépenses non prévues comme le remplacement des moteurs des cloches de l'église, le remplacement d'un véhicule mis au rebut... le tout financé par la vente des terrains de la ZAC des Hauts-de-Moselle ou la baisse de certaines dépenses.

Coupes de bois

La vente par l'ONF de l'ensemble des coupes de l'exercice 2019 lors des ventes groupées est autorisée.

Refuge du Mordant

La nouvelle convention pour 2019 avec le Refuge du Mordant pour l'exploitation du service de gestion de la fourrière animale est approuvée.

Travaux

La réalisation des travaux pour l'aménagement de la rue Edmond-Pintier, depuis la chapelle jusqu'à l'intersection avec la rue du Val-Fleurion, est décidée.

Crèche

Le conseil municipal décide de créer un emploi de médecin vacataire pour la crèche municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2019, à raison d'une heure par semaine.

Jeudi 13 décembre 2018 / Viterne

Quand le chemin devient une rue

Les élus se sont réunis.

Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires avec le CDG 54. Constitution de la Société publique locale « gestion locale » ; les statuts ont été approuvés à l'unanimité. Le représentant est Guy Devaux et son suppléant Patrick Maj.

La convention remplacement personnelle avec le CDG54 est renouvelée. Actuellement, le centre de gestion a mis à disposition un secrétaire de mairie du fait de l'arrêt maladie d'une secrétaire.

Régularisation des logements locatifs communaux au 8 rue de la Mairie. La saison hivernale arrivant, le contrat est renouvelé avec la SNC Gravanne pour le déneigement.

Le point qui a suscité un petit débat a été la dénomination des voies communales ; les anciens avaient l'habitude d'appeler ce passage, chemin des Hautes-Ruelles mais sa dénomination sera maintenant « rue des Hautes-Ruelles ».

Jeudi 13 décembre 2018 / Pulligny

Au fil du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni afin de délibérer sur les questions suivantes, toutes acceptées.

Société publique locale

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Société publique locale du centre de gestion, organisme qui permet d'offrir des services aux communes adhérentes (médecine préventive, assurances statutaires, archivage...), hors contraintes des règles de passation des marchés publics.

Validation de deux décisions modificatives au budget, fonctionnement, 16.600 € et investissement, 100 € pour l'adhésion à la société publique locale.

Contrat des agents

La commune adhère à la garantie maintien de salaire (incapacité temporaire de travail + invalidité) pour l'ensemble de son personnel, pour un coût de 1.600 €/an.

Patrimoine forestier

Le conseil décide de l'exploitation de la forêt pour 2019 et de la vente de bois aux particuliers à raison de 15 € par stère. Date limite d'inscription fixée au 15 décembre.

Le cimetière au cœur du conseil

En l'absence du maire, c'est le premier adjoint, Didier Bataillard, qui a présidé le conseil municipal.

A l'ordre du jour : la validation des nouveaux tarifs des concessions au cimetière soit, pour une concession de 30 ans, 150 € pour un caveau ou une tombe cinéraire et 400 € pour un emplacement dans le columbarium ; ce tarif étant justifié par l'investissement de 9.400 € pour l'installation de vingt-quatre nouveaux emplacements.

Le règlement du cimetière au cœur d'une discussion, sera soumis au vote à la prochaine réunion après sa rédaction.

Le 1^{er} adjoint au maire a fait part d'un courrier écrit par les enfants de la garderie cantine qui l'a fortement touché.

Ceux-ci souhaiteraient que les anciennes pièces de l'appartement situé au-dessus de la cantine, destinée auparavant aux TAP, soient aménagées avec un baby-foot, des coussins et autres jeux.

Il décide alors d'attribuer 2.000 € que la directrice du périscolaire pourra utiliser pour cet aménagement.

Hommage aux victimes de Strasbourg avant le conseil



Une minute de silence a été respectée devant la mairie

Avant la réunion du conseil municipal de vendredi, élus et public se sont recueillis en silence devant la mairie puis ont entonné une Marseillaise en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg.

Vendredi à 18 h, juste avant le conseil municipal, les élus et d'autres habitants de la commune ont marqué une minute de silence devant la mairie, déposé des roses blanches et chanté la Marseillaise en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg. Le maire Jean-Paul Vinchelin qui a envoyé un message de

soutien à son homologue et ami bas-rhinois Roland Ries, a rappelé que l'hymne national avait été composé à Strasbourg par Rouget de l'Isle en 1792.

Le conseil municipal a ensuite déroulé son ordre du jour. Une subvention de 4.000 € a été attribuée au FJEP pour la réalisation d'une pièce de théâtre autour de l'histoire minière et sidérurgique. Une subvention de 1.500 € a été accordée au profit de la Néodomienne pour le concert de la Fraternité. Le Run's Moto club a reçu 1.000 € pour sa journée « free freaks ».

Une discussion de plus de 15 ans a été conclue par le transfert de la compétence petite enfance à la communauté de communes. Trois employés restent à reclasser en 2019, année où s'effectuera ce transfert. « J'espère que la CCMM fera aussi bien que nous » a dit le maire, « 2019 sera une année phare. »

Le planning des conseils municipaux de 2019 a été fixé. Il est inchangé depuis des décennies : c'est le 2e vendredi de chaque mois à 18 h (sauf en août).

Les élections des représentants du personnel communal ont donné 59 voix à la CFDT, seul syndicat en lice.

Le groupe majoritaire a voté contre la fusion des missions locales dans Pôle emploi.
